

Adoption de la loi d'orientation agricole : un premier pas vers la reconquête de notre souveraineté alimentaire

La Coopération Agricole salue l'adoption définitive de la Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, aboutissement de deux années difficiles de concertation entre les forces politiques et les acteurs du secteur.

Au-delà des nouveaux outils envisagés pour répondre au défi du renouvellement des générations par l'éducation, l'enseignement, la formation ou encore par les dispositifs relatifs à l'installation, la loi apporte des réponses concrètes à certains enjeux des 2 100 coopératives agricoles et de renouvellement des générations de leurs associés coopérateurs, soit près de 3 agriculteurs sur 4.

Parmi les avancées à retenir pour les coopératives agricoles :

- La reconnaissance de la protection, de la valorisation et du développement de l'agriculture comme un intérêt général majeur de la Nation et l'intégration du principe de non-régression de la souveraineté alimentaire ;
- La prise en compte des activités de transformation et le soutien aux capacités exportatrices dans la définition de la souveraineté alimentaire ;
- La priorité donnée à la compétitivité, à la sécurité alimentaire et au soutien à la recherche et l'innovation dans l'élaboration des politiques publiques en faveur de la souveraineté alimentaire ;
- La volonté de lutter contre les surtranspositions réglementaires par rapport aux normes européennes ;
- La meilleure valorisation de l'épargne agricole : les coopératives pourront désormais fixer la rémunération des parts sociales d'épargne jusqu'à 2 points au-dessus de celle des parts sociales d'activité. Cette évolution renforce leur capacité à mobiliser des fonds propres et à investir dans l'avenir.

Si cette loi constitue une avancée, elle reste toutefois insuffisante pour relever pleinement tous les défis du secteur agricole et agroalimentaire. Des mesures complémentaires sont indispensables pour accroître la compétitivité de nos exploitations et de notre industrie agroalimentaire mais également pour conduire les transitions.

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77



Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole, déclare :

« L'adoption de la Loi d'Orientation Agricole est une première pierre posée sur le chemin de notre souveraineté alimentaire. Mais pour que les agriculteurs puissent vivre dignement de leur métier, il ne suffit pas de les installer. La France doit en effet projeter les futures générations d'agriculteurs dans des schémas économiques résilients et résistants. C'est bien la consolidation des modèles économiques des exploitations par l'organisation de la production et la structuration des filières qui permettra de garantir notre souveraineté alimentaire dans un contexte où les aléas économiques et climatiques se multiplient. Il est indispensable de leur simplifier la vie, de renforcer la compétitivité de leurs fermes et de leurs coopératives et de les accompagner dans la mise en œuvre des transitions. La prochaine étape sera d'avancer sur le projet de loi Simplification et la proposition de loi visant à lever les entraves aux métiers d'agriculteurs. Nous porterons ce message avec force auprès des ministres et élus de la Nation lors du Salon de l'Agriculture. »

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77



Construisons en commun l'avenir de chacun
www.lacooperationagricole.coop